Arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL



## MAIRIE de SAINT-CANNAT 13760

Séance du 21 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil	29
Municipal  En exercice	29
Présents	18
Représentés	6

N° 2024-013

Rapport d'activités de la Métropole AMP 2022

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un février à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le quatorze février deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S BOULINGUEZ, M. RIBES, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, M. CUTILLO.

Absents excusés: D. BARBIER représentée par M. GUILLET, C MARTIN. D. PETIT représenté par M. CATELIN, B. ROSSI LUMBROSO représentée par S. BOULINGUEZ, C. FREMY représentée par A. RUBIOLO, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, P. BAUMELOU représenté par G. SORBA, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET, C. BARRIERE.

G. SORBA a été élu secrétaire.

L'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale [EPCI] adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement (...). »

Nous avons reçu ce rapport en janvier 2023.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ..... DECIDE :

- De constater la transmission du rapport 2022 de la Métropole Aix Marseille Provence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

> Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus, Ont signé au registre les membres présents, Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance Guillaume SORBA

Le Maire, Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après Sous-Préfecture le : Affiché le :